

- RÉSOLUTION -
CRÉATION GROUPE DE TRAVAIL SUR APPLICATION

TITRE: Résolution de l'ICCAT sur la création d'un Groupe de travail sur l'application
(Communiquée aux Parties contractantes: **27 décembre 2000**)

COMPTE TENU de la complexité des recommandations de conservation et de gestion de l'ICCAT et de la nécessité de mettre en oeuvre de façon cohérente les termes des recommandations de la Commission qui touchent l'application;

LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION
DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (ICCAT) DÉCIDE:

- 1 Le Comité d'Application mettra sur pied un groupe de travail chargé de faciliter l'élaboration et la mise en oeuvre des Annexes sur l'application, conformément à la *Recommandation de l'ICCAT sur l'application de trois recommandations d'application* adoptée en 1998. Le mandat du groupe est le suivant:
 - a élaborer et recommander au Comité d'Application une structure appropriée pour les Annexes sur l'application de 2001 et des années suivantes;
 - b examiner tous les ans les tableaux remis par les membres, et le cas échéant les données Tâche I, et les recommandations applicables de l'ICCAT;
 - c rassembler les Annexes sur l'application de 2001 et des années suivantes pour examen par le Comité d'Application; et
 - d travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat de l'ICCAT pour la réalisation des tâches énumérées aux points a) à c) ci-dessus.
- 2 Le Groupe de travail sur l'application se réunira dès que possible pendant les sessions de 2001 de la Commission pour commencer son travail.